COMMUNICATION





*BULLETINS MUNICIPAUX*

Déchetterie

Rappel

* Apport limité à 1m³/jour pour les particuliers uniquement.
* Tous passages supplémentaires seront facturés 6 euros.
* Les particuliers ont droit à 24 passages gratuits à l’année.
* Les usagers entrant sur la déchetterie en acceptent automatiquement le règlement.
* Les sacs distribués par la communauté de communes sont exclusivement réservés à la collecte et sont donc interdits en déchetterie (sacs jaunes, bleus et roses)
* Les sacs achetés en grandes surfaces sont admis en déchetterie.
* La récupération est interdite.
* Les enfants de moins de 14 ans ainsi que les animaux doivent rester dans les véhicules.
* Le nombre maximum de véhicule autorisé sur la déchetterie est de 6.
* Entrée interdite sur la déchetterie avec votre véhicule par la sortie, cela provoque un dérèglement de la barrière automatique.
* Les usagers ayant terminé le vidage de leurs déchets, doivent quitter la déchetterie.

Eco-mobilier

Une benne éco-mobilier est à la disposition des usagers mais **qu’est-ce que c’est ?**

D'une manière générale, tous les meubles permettant de poser, s'asseoir, ranger, dormir sont soumis à l'éco-participation. Voici les 10 catégories concernées : [meubles de salon](https://www.but.fr/Mobilier/Salons-et-Sejours/index-b255.html), [séjour](https://www.but.fr/Mobilier/Salons-et-Sejours/index-b255.html), [salle à manger](https://www.but.fr/Mobilier/Salons-et-Sejours/index-b255.html) ; [meubles d'appoint](https://www.but.fr/Mobilier/Salons-et-Sejours/index-b255.html) ; [meubles de chambre à coucher](https://www.but.fr/Mobilier/La-Chambre-Adulte/index-b130.html) ; [literie](https://www.but.fr/Literie/index-a4.html); [meubles de bureau](https://www.but.fr/Mobilier/Le-Bureau/index-b120.html) ; [meubles de cuisine](https://www.but.fr/Cuisine-Coin-Repas/index-a1.html) ; [meubles de salle de bains](https://www.but.fr/Cuisine-Coin-Repas/Salle-De-Bain/index-b311.html) ; [sièges](https://www.but.fr/Mobilier/Salons-et-Sejours/index-b255.html)



